

Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.

C'est dans le but d'assurer que le Comité dispose d'informations adéquates sur la situation des personnes handicapées que le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.

Bon nombre de ces personnes handicapées ont des difficultés à trouver un emploi. Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.

Il est également recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.

Le Comité a recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.

Il est également recommandé que l'on s'occupe de la situation des personnes handicapées dans les établissements de soins et de traitement. Les personnes handicapées doivent être traitées de la même manière que les autres personnes.